

L'AUDIO-VISUEL À L'UNIVERSITÉ

par Jean CLOUTIER

directeur du centre audio-visuel de l'Université de Montréal

Malgré son titre, nous croyons qu'on peut élargir le champ d'application de l'article qui suit à n'importe quel centre d'enseignement. N.D.L.R.

Cet article traite d'un problème : l'insertion de l'audio-visuel dans une université. Il constitue un effort de réflexion, il n'apporte pas de solution. Il ne fait même pas état d'expériences vécues, cependant il est le fruit d'une expérience concrète. Il propose un système d'analyse ou plus exactement une façon d'aborder le problème de l'audio-visuel dans une institution d'enseignement supérieur. C'est en quelque sorte une méthodologie élaborée au fil de six années passées à la direction d'un centre audio-visuel. En fait, cet article donne en premier lieu une série d'éléments qui devrait permettre d'établir la problématique de l'audio-visuel dans telle ou telle institution, puis offre ensuite un cadre susceptible de faciliter le *design* d'une infrastructure opérationnelle et enfin, un moyen pour choisir la structure institutionnelle la plus appropriée à telle ou telle situation. Ce n'est qu'en conclusion que je me permettrai quelques remarques personnelles sur le rôle de l'audio-visuel à l'université et sur la nécessité d'un centre audio-visuel.

LA PROBLEMATIQUE DE L'UNIVERSITE

SES FONCTIONS

Enseignement
Recherche
Education permanente
Vie communautaire

SES COMPOSANTES

Etudiants
Personnes
Autres
Autrui

Problématique

Les difficultés auxquelles se heurtent les personnes chargées de planifier l'insertion de l'audio-visuel dans une université et de déterminer une structure opérationnelle appropriée sont nombreuses. Elles proviennent, pour la plupart, de la réticence — pour ne pas dire de l'incapacité — des administrateurs universitaires et des professeurs en général à établir les distinctions qui s'imposent. En effet, ceux-ci sont portés à prendre pour acquis le fonctionnement de leur institution d'une part, et à considérer l'audio-visuel d'autre part, comme une technique pédagogique parmi d'autres. Or, je prétends qu'il faut poursuivre une réflexion préliminaire sur la communication, réflexion qui va permettre d'établir une problématique de l'audio-visuel à l'université. Si la communication est essentiellement la recherche de l'information et son inter-échange entre les êtres, les universités ne sont-elles pas des lieux privilégiés à cet égard, de véritables institutions de communication ? L'audio-visuel n'est-il pas, dans ce cas, avant tout un système de communication ou, plus exactement, ne devrait-on pas l'envisager dans le cadre d'un tel système ? Cette réflexion préliminaire, je propose de la mener en envisageant en interaction continue, l'université considérée comme institution de communication, et l'audio-visuel comme système de communication. Il s'agit alors de tenir en ligne de compte seize éléments, huit pour l'université et huit pour l'audio-visuel. Je crois que l'on a ainsi une grille suffisamment complète pour permettre une combinatoire susceptible d'orienter une action concrète dans un milieu donné.

Voici donc, en parallèle, telle que je les ai présentées au séminaire de l'AUPELF, la problématique de l'université basée sur ses composantes et ses fonctions, et celle de l'audio-visuel également basée sur ses composantes et fonctions. À vous de combiner ces seize facteurs isolés pour établir votre propre problématique, non pas une problématique théorique de l'insertion de l'audio-visuel dans l'université, mais bien une définition des besoins de telle institution, et des rôles de l'audio-visuel par rapport à cette institution qui, par hypothèse, pourrait être la vôtre.

S'interroger sur le rôle d'un centre audio-visuel dans une université nécessite une réflexion sur l'université. L'université est alors envisagée comme une *institution de communication* et l'audio-visuel conçu comme système de communication facilitant la circulation de l'information en son sein. Sur le plan de la communication, l'université est un organisme privilégié, car l'information en constitue à la fois la matière première et le produit fini, la raison d'être et la manière d'être. Son rôle n'est pas la transmission de l'information, mais bien le traitement de l'information. Ce traitement doit être effectué par chaque personne — fût-elle un étudiant — qui manipule cette information, car chaque personne est ou devrait être aussi bien générateur que consommateur d'information. Dans un processus humain de communication, chacun est alternativement émetteur et récepteur, chaque être est alors un *Emeréc*. En tant qu'institution, l'université est une communauté de différentes catégories de personnes qui en constituent les *composantes*. Ce sont les *étudiants* qui viennent apprendre à traiter l'information et non pas simplement à la recevoir. Ce sont les *professeurs* qui œuvrent sur cette information et ne se contentent pas de la transmettre. Ce sont les *autres* qui assurent la bonne marche institutionnelle, on y trouve à la fois le personnel administratif et technique, depuis le cadre supérieur jusqu'au concierge en passant par le bibliothécaire et l'audio-visualiste. C'est aussi « *autrui* » que constitue le milieu dans lequel baigne l'université et avec lequel il est en interaction, depuis les familles des étudiants jusqu'aux habitués des conférences publiques.

Toute institution universitaire a des *fonctions* multiples. L'*enseignement* est sans doute la plus évidente, du moins du point de vue de l'étudiant. La *recherche* est la plus importante selon bien des professeurs. La *vie communautaire* découle de l'interaction inévitable des différentes catégories composantes et préoccupe surtout les *autres*, en particulier les administrateurs. L'*éducation permanente*, fonction nouvelle et à définir remet en cause la relation de l'institution avec son milieu *autrui*, qui réclame alors des services précis.

problématique de l'université

FONCTIONS

ENSEIGNEMENT

Cette fonction première de l'Institution est trop souvent confondue avec la simple transmission d'information entre un *émetteur qui sait* — le professeur —, et un *récepteur qui apprend* — l'étudiant —. Il ne suffit pas seulement d'inverser les pôles de la communication et de considérer l'étudiant comme le *s'éduquant* et le professeur comme le *facilitateur*, il faut considérer cette fonction dans le cadre de la *cité éducative* qui nécessite l'ouverture de l'institution et la modification des rôles de professeur et d'étudiant non point par inversion mais par mutation.

RECHERCHE

Cette fonction essentielle de l'université, enfant chérie des professeurs, n'est cependant pas leur apanage exclusif. De plus en plus œuvre d'équipe, la recherche doit regrouper non seulement les professeurs et les étudiants mais aussi les *autres*, doit s'ouvrir dans la cité auprès d'*autrui*, associant les spécialistes du monde du travail. La pluri-transdisciplinarité constitue à la fois le défi à relever et l'obstacle à vaincre, les démarches globales et synthétiques doivent compléter les approches analytiques souvent considérées comme les seules scientifiques.

VIE COMMUNAUTAIRE

Cette fonction réelle est très souvent non identifiée. Institution humaine, l'université a une vie communautaire plus ou moins active, plus ou moins conflictuelle, plus ou moins acceptée mais qui, néanmoins, existe. L'information doit circuler entre les diverses composantes : professeurs, étudiants, autres et entre les différentes personnes de chacune de ces composantes. Elle doit aussi être diffusée à l'extérieur auprès d'*autrui* qui en échange, doit pouvoir aussi se faire entendre dans l'institution.

EDUCATION PERMANENTE

Cette fonction est relativement nouvelle. Elle peut n'être que l'expression de la fonction traditionnelle d'enseignement à de nouveaux étudiants plus âgés que les autres. Elle peut assurer un rôle tout à fait nouveau à l'Université dans son milieu. Dans ce cas, l'éducation permanente est appelée à transformer les autres fonctions aussi bien celle de la recherche que de l'enseignement et peut constituer le fer de lance de l'ouverture institutionnelle dans une cité éducative audio-scripto-visuelle.

COMPOSANTES

ETUDIANTS

Ils sont nombreux et ont parfois beaucoup de difficulté à s'intégrer à l'institution, du moins ceux du premier cycle. Ils ne veulent pas être considérés comme de simples récepteurs passifs de la science d'autrui. Ce sont des *Emerec* qui veulent agir et créer. Formés dans le monde audio-scripto-visuel des mass média, ils veulent communiquer dans une institution qui fasse place à tous les langages. Ils s'approprient facilement les self-média technologiques et trouvent frustrant le fait d'être souvent limités aux mots parlés et écrits pour appréhender et traiter l'information.

PROFESSEURS

Ce sont les enseignants dont les statuts varient de celui de chargé de cours à celui de titulaire, d'assistant à professeur. La communication entre eux est parfois rendue difficile par leur spécialisation respective. Leur relation avec les étudiants est souvent handicapée par suite de l'absence de préoccupation pédagogique. Leur formation, essentiellement basée sur le mot, écrit ou parlé, rend difficile le recours à des langages audio-visuels et leur insertion dans le monde de plus en plus audio-scripto-visuel.

AUTRES

On les qualifie souvent par la négative, c'est le personnel non enseignant, depuis le concierge jusqu'au bibliothécaire et l'audio-visualiste. Les *autres* constituent le personnel de soutien mais aussi d'encadrement. Paradoxalement, on comprend également dans cette catégorie les cadres supérieurs de l'institution qui, la plupart du temps, sont d'anciens professeurs chargés de responsabilités administratives. Le rôle des *autres* est appelé à évoluer par l'implantation de systèmes de communication audio-scripto-visuelle et par le développement de la *technologie éducationnelle*.

AUTRUI

Autrui, c'est le milieu dans lequel baigne ou devrait baigner l'institution universitaire. C'est le public composé des contribuables, des parents, des étudiants, des habitués des conférences et des activités universitaires et parmi lequel se recrute de plus en plus la clientèle de l'éducation permanente. Institution fermée, l'université vit en interaction avec son milieu, institution ouverte, l'université vit en interaction avec ce milieu et les self-média audio-visuels peuvent lui en donner les moyens.

problématique de l'audio-visuel

COMPOSANTES

LES PERSONNES

Ce sont les audio-visualistes. Ils constituent des équipes capables d'assurer la formation des éventuels utilisateurs, de produire les documents originaux requis, de faire circuler les documents existants, d'entretenir et de prêter des équipements adéquats. Ils remplissent des rôles variés, de technicien à réalisateur, d'animateur à audio-vidéothécaire. Tout comme leurs collègues bibliothécaires, ils sont en quête d'un statut dans l'institution. Ils doivent, à la fois, agir et justifier leur action, obtenir des moyens et proposer des solutions.

LES DOCUMENTS

Ce sont des ressources mises à la disposition de tous que l'on doit rendre facilement accessibles. On y distingue les documents de groupe utilisables en classe et les documents individuels analogues aux livres et disponibles dans les médiathèques ou salles de lecture multi-média. Il faut cataloguer, conserver et diffuser ces documents, en fonction de leurs langages respectifs, prévoir les équipements de lecture en fonction de leurs supports. Il faut rechercher, faire venir et retourner les documents que l'on ne peut conserver, il faut en créer de nouveaux, en copier et en échanger.

LES EQUIPEMENTS

Il s'agit du hardware, c'est-à-dire d'appareils soit d'écriture qui servent à produire un document, soit de lecture qui servent à les consulter. Il y a les équipements lourds de production nécessitant des installations complexes et devant être maniés par des spécialistes et les équipements légers relativement peu coûteux et simples de manipulation. Ces derniers sont adaptés aux self-média et permettent à l'audio-visuel de devenir un véritable système de communication au sein de l'université. Il faut en prévoir l'achat, l'entretien, le maniement et même le prêt à l'utilisateur.

LES LOCAUX

La communication audio-visuelle suppose l'adaptation des locaux existants en fonction de la communication de groupe comme les salles de cours, ou de la consultation individuelle, comme les laboratoires de langue ou les médiathèques. Elle suppose des studios simples et polyvalents pour les productions audio et audio-visuelles, des salles de montage, des chambres noires et des laboratoires de photo. Certains d'entre eux sont conçus en fonction de la production, d'autres nettement en fonction de l'enseignement de l'audio-visuel en soi. Certains sont mis à la disposition des usagers eux-mêmes afin de faciliter les auto-productions.

FONCTIONS

FORMATION

Il importe de permettre aux utilisateurs de l'audio-visuel, professeurs et étudiants notamment, d'apprendre à se servir de ces langages. Il faut donc prévoir un enseignement de l'audio-visuel qui va de simples séances d'initiation à de véritables cours en passant par des ateliers de manipulation. Ces enseignements qui doivent mettre l'accent sur la communication par l'audio-visuel et non pas uniquement sur la technique, permettront l'implantation de l'audio-visuel dans l'institution et éviteront d'en réserver le monopole à des spécialistes œuvrant en circuit fermé.

PRODUCTION

Il y a deux types de production, celle qui est faite par les audio-visualistes pour le compte d'un professeur et celle que les communicateurs, professeurs ou étudiants, font eux-mêmes avec ou sans l'aide des spécialistes. Toute communication audio-visuelle n'est pas une production, pas plus que tout document ronéotypé ne constitue une œuvre à conserver en bibliothèque. Il faut être conscient du fait que l'équipement léger sert à communiquer plus qu'à produire, et que la production proprement dite requiert des moyens qu'il ne faut pas minimiser.

SOUTIEN TECHNIQUE

Ce système de communication audio-visuelle efficace nécessite une infrastructure technique importante. Le professeur ou l'étudiant qui veut utiliser un médium même très simple doit pouvoir compter sur des appuis professionnels indispensables. Même s'il est capable de concevoir et d'établir lui-même une communication audio-visuelle, il a souvent besoin de techniciens pour matérialiser son message, pour le reproduire ou pour le diffuser. Et dans tous les cas, il doit avoir accès à des installations adéquates et à des équipements appropriés.

DEVELOPPEMENT

Il n'existe pas de système de communication audio-visuelle ayant automatiquement droit de cité, ayant une tradition suffisamment établie pour aller de soi. Aussi faut-il développer ces systèmes, les construire en les implantant dans l'institution. Il ne s'agit pas de planifier dans l'abstrait pour ensuite établir un service commun audio-visuel, il est préférable d'en planifier le développement dans l'action quotidienne et concrète, car il est difficile pour l'institution de définir dans l'absolu un besoin qui existe de façon latente.

Infrastructure opérationnelle

Il faut maintenant pousser plus loin notre réflexion, sinon elle risque de rester à un niveau théorique. En effet, la problématique peut permettre d'identifier les besoins de telle université par rapport à l'audio-visuel ou au moins nous mettre sur la piste de mécanismes d'identification. Elle peut nous permettre aussi, par voie de conséquence, de définir les rôles de l'audio-visuel par rapport à cette université ou au moins certains de ces rôles. Mais comment ces besoins peuvent-ils être satisfaits et ces rôles remplis ? Cette fois nous avons besoin d'une analyse approfondie de l'audio-visuel en tant que système de communication, afin de pouvoir déterminer le type d'infrastructure opérationnelle requise dans l'institution pour satisfaire les besoins et remplir les rôles que nous avons déterminés. Je me garderai bien de faire cette analyse, car, à mon sens, elle ne peut et ne doit pas être menée théoriquement mais plutôt en fonction des données concrètes d'une situation précise.

Je vais plutôt fournir un cadre d'analyse, un ensemble complexe de distinctions qui correspondent à des questions que l'on doit se poser lors de l'étude des quatre composantes du système audio-visuel de communication. Ces distinctions essentielles sont fort nombreuses et pourtant, elles ne sont pas exhaustives. Il est important de les établir avant même de se lancer dans une implantation, quelle qu'elle soit. Il faut d'ailleurs continuer à se poser les questions qui en découlent tout au cours du fonctionnement d'une structure audio-visuelle, afin de faciliter les prises de décision et même d'orienter l'action quotidienne. Involontairement, ces distinctions peuvent entraîner des querelles d'écoles de pensée. Pourtant ce n'est pas leur objectif, car au lieu de se laisser enfermer dans de telles discussions, il serait préférable que vous établissiez vos propres distinctions ; quant à moi, je prends pour acquis que pour autant qu'elles soient opérationnelles, elles sont sûrement valables.

Il y a dans une institution d'enseignement supérieur — ou il pourrait y avoir — des personnes dont la fonction consiste à favoriser le recours à l'audio-visuel. On pourrait les appeler *audio-visualistes* tout comme on appelle bibliothécaires ceux qui ont la charge des livres, documentalistes ceux qui s'occupent de la documentation, informaticiens ceux qui œuvrent au sein des centres de calcul. Cela n'a pas d'importance, la question fondamentale consiste à se demander s'il doit exister des spécialistes de l'audio-visuel, des gens recrutés et rétribués comme tels dans une université, ou si ce n'est pas là le rôle des enseignants eux-mêmes ? Cependant, même si les enseignants utilisent l'audio-visuel pour enseigner, sont-ils pour autant spécialistes de ce type de communication ? Et même si certains l'étaient, ont-ils pour autant un rôle à jouer auprès de leurs collègues qui, eux, ne seraient pas familiers avec les langages audio-visuels ?

Pourtant, ne faut-il pas dans une université des gens chargés de rendre possible et même facile le recours à la communication audio-visuelle ? Si on arrive à la conclusion qu'il en faut, on peut alors déterminer deux grandes catégories ou deux types de personnes jouant ce rôle. Il y a des *professionnels*, c'est-à-dire des personnes ayant une formation universitaire et des responsabilités de cadre et/ou de conseil, de réalisation, d'animation ou même de formation. En fait, ce sont des professionnels qui peuvent être, soit des enseignants, soit des spécialistes ou mieux des enseignants-spécialistes, ou encore des spécialistes-enseignants. Mais de toute façon, outre ces *professionnels*, il faut des techniciens pour s'occuper des équipements, des techniciens pour produire ou pour aider à produire des documents. Et ces techniciens sont, soit électroniciens — étant donné que les équipements audio et vidéo sont électroniques —, soit photographes, soit graphistes, soit polyvalents, étant donné la multiplicité des équipements et des fonctions liées aux techniques légères que j'appelle les self-média.

LES PERSONNES

NATURE	enseignants	TYPE	professionnels
	spécialistes		techniciens
RECRUTEMENT	pré-formés	STATUT	à court terme
	formés sur le tas		à long terme

LES DOCUMENTS

NATURE	de groupe	TYPE	lecteurs coûteux
	individuels		lecteurs simples
PRODUCTION	à l'extérieur	ACHAT et EMPRUNT	centralisé
	centre audio-visuel utilisateurs		décentralisé
CONSERVATION	utilisateur	DIFFUSION	centre audio-visuel
	centre audio-visuel bibliothèque		médiathèque bibliothèque

Où recruter ces professionnels et ces techniciens ? Existent-ils sur le marché du travail ? De plus en plus du moins en Amérique du Nord, où les facultés de *Communication Arts* forment des audio-visualistes et où les facultés des Sciences de l'éducation forment des spécialistes de la pédagogie audio-visuelle. Il ne faut pas confondre ces *technologues* comme certains aiment les appeler, avec les enseignants d'une discipline donnée qui se dotent d'une formation audio-visuelle complémentaire souvent conçue en fonction de leur propre discipline. Il y a aussi des écoles privées qui forment des spécialistes des self-média. Et les écoles techniques pour leur part, sentent le besoin de préparer leurs étudiants à la réparation et au maniement des nouveaux équipements légers. Cependant jusqu'à ce jour, les équipes chargées de manier les infrastructures audio-visuelles dans les universités ont été surtout formées sur le tas, du directeur aux préposés aux prêts d'équipements ou de documents, mais la constitution d'une équipe valable de *professionnels* et de techniciens, qu'ils soient ou non formés à l'audio-visuel au préalable, ne sera possible qu'à condition que ces personnes puissent jouir d'un statut satisfaisant au sein de l'Institution.

Cette question de statut n'est pas simple. Ainsi les enseignants qui se spécialisent en audio-visuel et qui veulent œuvrer dans une infrastructure de service, sont souvent handicapés au niveau de leur carrière. Ils doivent aider leurs confrères, mais l'aide qu'ils apportent de même que les productions qu'ils réalisent ne leur sont pas créditées en vue de leur promotion. Peu à peu, ils sont déclassés par rapport à leurs collègues dans leur propre département ou UER. Il faudrait que l'on accepte que certains enseignants puissent se consacrer au développement de l'enseignement de leur discipline plutôt qu'à celui de la discipline même, il faudrait que les activités et les recherches purement pédagogiques soient reconnues. D'un autre côté, la situation est encore plus difficile pour les profes-

sionnels qui ne sont pas des enseignants. Ils sont ou ils devraient être des *universitaires*, en ce sens qu'ils appartiennent au monde de l'Université, ils ont, ou devraient avoir, une formation suffisante à cette fin. Cependant, ils ne font pas partie du personnel enseignant et le corps professoral tend à les tenir à distance de leur *chasse gardée* pédagogique. Les structures administratives souvent ne leur offrent pas de plan de carrière ou de possibilités de promotion et leur refusent parfois des privilèges, par exemple de recherche, réservés aux professeurs. Quant aux techniciens, la situation est relativement résolue au Québec, en ce sens qu'ils ont des conditions de travail à peu près équivalentes à celles du reste du marché du travail et qu'ils ont en outre la sécurité d'emploi.

La communication audio-visuelle s'exerce souvent grâce à des documents qui sont en fait des œuvres, des *produits culturels* selon l'expression d'Abraham Moles, des *messages incarnés dans un langage donné et matérialisé sur un support*, selon ma définition. Dans le domaine de l'écrit, les documents sont généralement conçus en fonction d'une réception individuelle, ainsi un livre est fait pour être lu par une personne à la fois. En audio-visuel, souvent le document est produit en fonction d'une réception de groupe, ainsi le film est généralement destiné à être projeté dans une salle devant plusieurs personnes. Cependant, ce n'est pas toujours le cas ; aussi doit-on distinguer les documents audio-visuels qui sont destinés à une réception individuelle de ceux qui sont produits en fonction de groupes. Cette distinction, que l'on néglige souvent, doit être faite avant la production, afin d'éviter des erreurs de style ; un document individuel n'est pas ou ne devrait pas du tout être élaboré comme un document de groupe. Cette distinction doit être aussi faite en fonction de l'utilisation : le document de groupe a une valeur limitée d'auto-formation, alors que le document individuel bien fait ne sait retenir l'attention de plusieurs étudiants groupés dans une salle

de cours¹. Cette distinction servira aussi à établir des principes de conservation et des règles de diffusion.

Une autre différence importante entre les documents audio-visuels et les documents écrits vient du fait que, généralement, les documents audio-visuels nécessitent le recours à un *équipement de lecture* ou un *graphe d'émission* pour être consultés, tandis que le document écrit est normalement directement accessible par la personne qui le consulte (sauf évidemment si le support est un micro-film et qu'il faille alors recourir à un appareil de lecture, un *lecteur*). Le rôle que l'on veut faire jouer aux documents audio-visuels en fonction par exemple d'une utilisation de groupe ou individuelle, et les choix que l'on doit faire entre les média lors de la production, doivent tenir compte des appareils lecteurs qui seront requis pour leur diffusion ou consultation. Le coût et la complexité technique de ces lecteurs peuvent être un obstacle à leur utilisation individuelle. Ainsi un document vidéo et particulièrement un document vidéo couleur ne peut pas encore facilement servir à l'enseignement individuel par suite, non seulement du coût du support du document (le ruban magnétoscopique), mais de celui de chaque poste de visionnement. Par contre, le document audio conservé et diffusé sur cassettes est à ce point de vue pratiquement aussi accessible que le livre, car le coût des lecteurs à cassette est de plus en plus faible. Il pourrait être aussi répandu si on savait utiliser le langage audio aussi bien que le langage écrit à des fins didactiques.

D'autres distinctions sont nécessaires pour nous permettre de déterminer la structure opérationnelle chargée de rendre les documents audio-visuels facilement accessibles aussi bien aux professeurs qu'aux étudiants. Ainsi peut-on répartir ces documents selon l'origine de leur production ; on distingue alors les documents produits à l'extérieur de l'Université, pour lesquels il se pose alors la question d'achat ou d'emprunt. Certains documents audio-visuels sont très coûteux, c'est le cas des films par exemple, d'autres ne sont pas destinés à être consultés souvent, et c'est le cas particulièrement des documents de groupe. Alors l'institution doit se donner des critères avant de décider de les acheter, aussi peut-elle avoir intérêt à centraliser ces achats. Et si, au contraire, on a recours à des

documents au moyen d'emprunt ou de location auprès des organismes producteurs d'entreprises de diffusion ou d'audio-vidéothèques centrales, l'institution doit-elle laisser chaque professeur ou chaque utilisateur accomplir lui-même toutes les démarches que cela suppose, ou doit-elle mettre sur pied un système central d'emprunt et de location lié évidemment à un centre qui grouperait l'information sur les documents existants (catalogues et banques de données) ?

Mais les documents produits à l'extérieur ne sont pas les seuls dont l'institution ait besoin. De même qu'un professeur ne se contente pas pour son enseignement des livres et manuels existants et qu'il produit des notes de cours originales, de même certains d'entre eux vont-ils désirer produire leurs propres documents audio-visuels. L'institution doit favoriser une telle démarche dans le domaine audio-visuel, tout comme elle la favorise dans le domaine de l'écrit par la fourniture d'appareils de photocopie et la mise sur pied de centres de reprographie ou de polycopie. Cette aide peut être purement technique, fourniture d'équipement léger par exemple, afin de favoriser les *auto-productions* de certains professeurs qui par ailleurs vont tendre de plus en plus à produire avec leurs étudiants plutôt que pour eux, faisant ainsi de la production une démarche pédagogique active. Cette aide peut être au contraire professionnelle et l'institution créera un centre de production destiné à produire avec les professeurs des documents pédagogiques ponctuels, ou des systèmes pédagogiques complets et adaptés à des besoins spécifiques. Mais dans tous les cas, il faut déterminer clairement le niveau de production désiré, afin de ne pas s'enfermer dans des confusions dangereuses par rapport aux organismes de production existants, qu'ils soient cinématographiques, télévisuels ou autres.

L'institution dispose donc de documents, qu'ils aient été achetés à l'extérieur ou qu'ils aient été produits en son sein. Il faut maintenant en assurer la conservation et la diffusion. Encore une fois, des décisions claires doivent être prises. Dans quel cas doit-elle laisser l'utilisateur conserver le document, sachant qu'alors il ne peut, à toutes fins utiles servir qu'à lui. Doit-elle en confier la responsabilité à la bibliothèque qui théoriquement serait l'organisme approprié par excellence et qui cependant, en pratique, est souvent incapable d'absorber convenablement des documents autres qu'écrits ? Doit-elle plutôt en faire une des responsabilités d'un centre audio-visuel ? La décision relative à la conservation

1. Ceci, à mon sens, explique l'échec des cours télévisés en classe, la télévision étant un médium de réception individuelle ou de très petits groupes... mais c'est un autre problème.

LES EQUIPEMENTS

	d'écriture		lourd
NATURE	de lecture	TYPE	léger
	centralisé		sur place
ACHAT	décentralisé	ENTRETIEN	à contrat
	professeurs		de soutien
PRET	étudiants	OPERATION	de production

doit être liée aux systèmes de diffusion que l'on doit mettre en place afin d'assurer la plus grande circulation possible des documents audio-visuels. Ces mécanismes de diffusion doivent tenir compte de la nature des documents. Ainsi un centre audio-visuel peut facilement distribuer les documents de groupe, peut-être même est-il la structure la plus appropriée pour ce faire, car il dispose des équipements de lecture et de l'infrastructure technique de diffusion. Par contre, les documents de consultation individuelle ne devraient-ils pas être rendus accessibles aux étudiants tout comme les livres. N'est-ce pas là le rôle des bibliothèques ? Peut-être y a-t-il lieu de créer le concept nouveau de médiathèque ? Ces médiathèques qui seraient des salles de lectures multi-média groupant tous les documents individuels qui nécessitent des lecteurs, depuis les micro-films et micro-fiches jusqu'aux documents audio et vidéo et qui ressembleraient physiquement aux laboratoires de langue ?

On est souvent porté à implanter l'audio-visuel dans une institution d'enseignement à partir des équipements. C'est l'une des erreurs les plus graves que l'on puisse faire et les échecs qui ont suivi des investissements considérables sont là pour en témoigner. Bien sûr, il faut des équipements pour rendre possible une communication audio-visuelle médiatée, c'est-à-dire autre que directe. Évidemment, il faut définir une politique précise par rapport à ces équipements, en fonction tant des besoins de l'institution et des rôles réservés à l'audio-visuel dans cette institution, qu'en fonction des équipes qui seront chargées de favoriser l'utilisation de l'audio-visuel et ce, en tenant compte des options relatives aux documents. Mais pour définir cette politique, il faut en outre se poser des questions sur les équipements eux-mêmes et les distinctions suivantes cherchent à faciliter cette analyse.

Les premiers pédagogues qui ont utilisé l'audio-visuel l'ont fait surtout pour améliorer leur enseignement magistral et faciliter la transmission d'information. Aussi les premiers équipements à

paraître à l'école, il y a de cela fort longtemps, furent des appareils de lecture, des projecteurs de vues lumineuses puis de films, suivis de gramophones et d'électrophones. Certains professeurs pouvaient, hors de la classe, produire eux-mêmes leurs documents photographiques et même sonores, mais c'est l'arrivée récente des équipements électroniques audio puis vidéo permettant l'écriture aussi bien que la lecture qui devait remettre en question l'utilisation de l'audio-visuel. Ces équipements, servant à émettre aussi bien qu'à recevoir, ont fait découvrir, non seulement aux professeurs mais aussi aux étudiants, la possibilité de les utiliser pour communiquer avec des langages autres qu'écrits. En dotant l'institution d'équipements, il importe de faire des choix selon qu'ils servent seulement à écrire ou à lire ou aux deux indifféremment, car des options pédagogiques fondamentales découlent de ces choix.

Un autre paradoxe historique est aussi source de confusion. Dans le domaine de l'écrit, l'homme a appris à lire et à écrire des millénaires avant d'apprendre à multiplier ses messages par l'imprimerie ; en audio, la radio, système d'amplification sonore s'est répandue avant le magnétophone qui rend l'écriture sonore à la portée de tous ; il en est de même pour le cinéma et la télévision qui sont nés mass média avant que la technique légère ne les rende aussi utilisables en tant que self-média. Cette réflexion permet de choisir un équipement approprié pour une institution d'enseignement basée sur la communication individuelle et de groupe et non sur la communication de masse. Il faut éviter les systèmes *lourds* de réception (par exemple un système trop coûteux de télédistribution vidéo), tout comme les systèmes lourds de production (par exemple des équipements photographiques, audiographiques, cinématographiques ou vidéo-graphiques qui nécessitent de nombreux spécialistes pour être utilisés et une infrastructure technique considérable pour être entretenus et réparés). Les systèmes légers sont moins coûteux,

LES LOCAUX

NATURE	définis polyvalents	TYPE	de production d'enseignement d'auto-utilisation
PLANIFICATION	par fonctions par utilisateurs	GESTION	centrale déléguée

ils s'adaptent plus facilement aux besoins changeants de l'institution et ils peuvent être utilisés par des équipes réduites et même, selon les cas, par des non-techniciens.

On ne saurait, non plus, dissocier l'achat d'équipement de son entretien. En effet le coût d'achat n'est qu'un des facteurs du coût réel d'un équipement. Il faut tenir en ligne de compte, selon les usages prévus, sa robustesse, sa facilité de fonctionnement, sa souplesse, etc. Aussi l'institution peut avoir intérêt à centraliser ses achats afin d'éviter que les choix soient faits anarchiquement par chacun des usagers ou des divers détenteurs de budgets, sur la pression de vendeurs d'*hardware* et en fonction de modes passagers. Des mécanismes d'entretien doivent être prévus dès l'achat de l'équipement. Il faut distinguer l'entretien courant, la maintenance, qui dans la mesure du possible a intérêt à être effectué dans l'institution même, des réparations majeures qui peuvent être effectuées à l'extérieur, soit à contrat, soit après que l'équipe technique a été à même d'identifier les causes de la défectuosité.

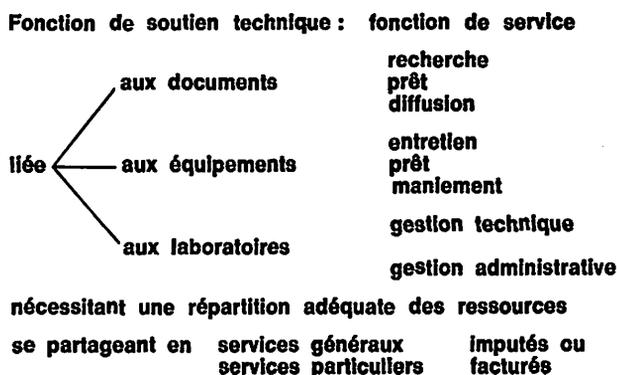
Il faut aussi se demander à qui ces équipements vont servir et comment va-t-on les utiliser ? Si l'on tient à favoriser l'auto-production ou même simplement la consultation individuelle ou par petits groupes de documents, il faut organiser un service de prêt d'équipements. Mais ce service, veut-on le limiter aux professeurs ? Si oui, n'y a-t-il pas là une option pédagogique de type magistral ? Veut-on faire des prêts aux étudiants ? Si oui, comment, avec quelle garantie du retour en bon état des équipements prêtés ? L'expérience des universités du Québec dans ce domaine est concluante : malgré des prêts directs et nombreux aux étudiants, il y a très peu de vol et une proportion très acceptable de bris. Ici aussi la démarche ne doit pas être théorique mais concrète et située dans un contexte donné. Ces équipements ainsi prêtés sont alors maniés par les utilisateurs, encore faut-il leur apprendre à les manipuler. Et pour les équipements non prêtés, il faut prévoir des techniciens, soit à titre de soutien technique d'un professeur capable de

réaliser lui-même sa propre production, soit dans le cadre d'une production faite par une équipe professionnelle pour le compte d'un professeur ou d'un département ou de tout autre *client*.

Quels espaces doit-on accorder à la fonction audio-visuelle dans une université ? Voilà le genre de question qu'il ne faut poser ni en théorie ni a priori. Cependant on peut faire un certain nombre d'observations relativement aux locaux et aux espaces requis pour doter une institution d'une infrastructure opérationnelle. L'équipement lourd requiert des locaux aménagés de façon définie et ne pouvant servir qu'à une fin donnée, par exemple un studio de télévision. Le recours à des équipements légers, par exemple des régies mobiles, peut permettre d'utiliser le même local à des fins diverses, studio vidéo, studio audio, plateau de film, etc. Cependant, les locaux polyvalents doivent être dotés de services techniques fixes, par exemple d'alimentation électrique adéquate, d'une grille d'éclairages, de conduits et fils de raccords, etc. pour éviter des délais d'installations ou des installations provisoires et sommaires nuisibles à une qualité technique minimum.

Une autre constatation ressort de l'expérience. Alors que la polyvalence peut permettre d'utiliser le même local pour le recours à des média différents, il est plus difficile d'utiliser le même local et les mêmes équipements à des fonctions de types différents. Ainsi on peut distinguer trois grandes catégories de fonctions. La fonction de production est celle qui est assurée par des équipes chargées de produire des documents susceptibles de connaître une assez large diffusion et d'être conservés. Le souci de qualité requiert l'utilisation de locaux spécifiques et d'équipements exclusivement manipulés par des techniciens ou des équipes ad hoc. Ainsi un photographe qui prépare des photographies pour publication dans un livre scientifique n'aimerait pas que, le soir, d'autres personnes viennent travailler dans sa chambre noire. Pourtant des professeurs peuvent avoir besoin de travailler dans des laboratoires pour produire leurs propres documents et il en est de même des étudiants aux-

UN ROLE TECHNIQUE



quels on offrirait cette possibilité. Il faudrait alors prévoir des équipements et des locaux qui leur seraient réservés. En outre, l'enseignement de l'audio-visuel exige aussi souvent des locaux spécifiques et des équipements servant exclusivement à cet usage. En effet, les étudiants qui apprennent à utiliser les langages audio-visuels doivent pouvoir manipuler sans trop de contraintes les équipements, et travailler facilement seuls ou en groupe dans des locaux adéquats pour produire des documents, ou pour s'exercer assez librement à la communication audio-visuelle.

Il importe de planifier correctement les locaux audio-visuels, non seulement leur aménagement mais aussi leur répartition physique sur le campus, car il n'est pas dit qu'il faille les regrouper à un seul endroit. En effet, il faut situer ces locaux selon les usages auxquels on les destine, selon les grandes fonctions déterminées. Ainsi, la fonction liée aux documents peut avantageusement être remplie dans un secteur situé près de la bibliothèque. La fonction de production peut être relativement isolée des autres, tandis que celle de services et surtout de prêt d'équipement doit nécessairement être remplie à un endroit facilement accessible aux usagers. La localisation de la fonction d'enseignement de l'audio-visuel peut être déterminée seulement lorsque la responsabilité de dispenser cet enseignement est clairement attribuée au sein de l'institution.

Enfin, outre les locaux réservés aux fonctions communes à toute l'institution, on peut ressentir le besoin de doter tel département ou telle U.E.R. de laboratoires spécialisés propres. Cela peut être le cas, par exemple, d'une faculté de Sciences de l'éducation qui aurait un laboratoire de *technologie éducative*, d'une école d'architecture qui aurait son propre laboratoire de photo, d'une faculté de musique dotée d'un labo-

ratoire acoustique. Il y a aussi des installations conçues en fonction d'une recherche spécifique, par exemple en linguistique. Dans le cas de tels laboratoires spécialisés, il est utile de se poser la question à savoir si leur gestion technique doit être totalement décentralisée et relever exclusivement du département ou de l'UER, ou si, au contraire, elle peut dépendre de la structure commune audio-visuelle. Quelle que soit la réponse, il y a de toute façon une certaine normalisation à établir au niveau du personnel et de l'équipement.

Structure institutionnelle

Si vous n'êtes pas encore totalement perdus au milieu des multiples facettes d'un problème qui est toujours celui de l'insertion de l'audio-visuel dans une université, nous pouvons poursuivre notre réflexion et nous demander quelle est la structure institutionnelle la plus apte à fournir à l'institution l'infrastructure opérationnelle déterminée pour satisfaire les besoins détectés et remplir les rôles définis? Encore une fois, je n'apporte pas de réponses théoriques, je ne favorise pas une formule plutôt qu'une autre, je ne fais même pas état de la situation existante à l'heure actuelle dans les universités ou dans plusieurs d'entre elles¹. Il est évident que l'une des options possibles pour une institution est de créer un centre audio-visuel. Mais afin de faciliter des décisions et de permettre de préciser la structure ou les structures chargées de responsabilités particulières envers l'audio-visuel, je vais approfondir quelque peu les grandes fonctions de ce système de communication, fonctions qui constituent en quelque sorte des rôles à jouer au sein de l'institution par le centre audio-visuel seul, ou encore par toute autre structure.

1. Consulter à ce sujet le numéro spécial de la revue AUPELF, Vol. 12, No 2, consacré à l'audio-visuel dans l'université.

UN ROLE PROFESSIONNEL

Fonction de production :	fonction d'intervention
liée	au conseil pédagogique
	à la réalisation créatrice
	des réalisateurs-pédagogues
nécessitant	des pédagogues-réalisateurs
	les pédagogues
collaborant avec	les technologues

La fonction de soutien technique que nous avons déjà identifiée est une fonction de service. C'est peut-être celle qui justifie le plus le statut de service commun qui est celui de la plupart des centres audio-visuels existants. Cette fonction est remplie par des techniciens et reliée aux documents, à la recherche, au prêt et à la diffusion, de même qu'aux équipements, à l'entretien, au prêt et maniement, ainsi qu'à la gestion des laboratoires audio-visuels. Elle nécessite donc une infrastructure technique adéquate (personnel, équipements et locaux) d'où l'on peut puiser des arguments en faveur d'une certaine centralisation qui permette de rentabiliser au maximum cette infrastructure relativement coûteuse. Cette fonction requiert aussi une gestion administrative valable, car les budgets en cause sont assez importants et le personnel souvent assez nombreux.

Le principal problème consiste ici en une répartition équitable des services offerts entre les différents départements ou UER et les différents services institutionnels (services aux étudiants, bureau de l'information ou de relations extérieures, services administratifs centraux, etc.). À cette fin, une distinction supplémentaire entre services généraux et particuliers peut s'avérer utile.

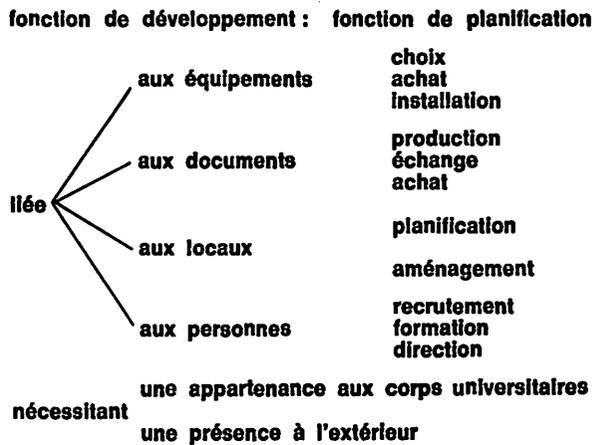
Les services généraux sont ceux qui sont offerts à tous les utilisateurs éventuels et qui, généralement, n'entraînent pas de frais directs comme par exemple le prêt de documents ou d'équipements. Dans ce cas, les premiers arrivés sont les premiers servis. Les services particuliers sont ceux qui nécessitent une planification préalable, c'est le cas par exemple des opérations exigeant l'affectation de personnel, ou encore ceux qui entraînent des coûts directs et identifiables, c'est le cas des opérations effectuées en temps supplémentaire, de la location à l'extérieur de documents audio-visuels, des fournitures et supports requis, etc. Si ces services particuliers sont rendus par une structure commune, il y a lieu de les comptabiliser afin de répartir les ressources. Plusieurs formules sont alors possi-

bles : le service commun peut facturer le coût au département d'où vient la demande, mais il y a alors une transaction financière effective, ce qui est assez complexe au sein d'une institution et parfois crée des rapports conflictuels. Une autre hypothèse consiste à ouvrir des crédits fictifs à chaque département, UER ou service, qui ont ainsi la possibilité d'obtenir telle quantité précise de services du centre audio-visuel ou de la structure commune. En tout état de cause, il importe de mettre au point un mécanisme pour répartir les ressources, si l'on veut éviter les conflits entre les structures qui ont des besoins et celle qui est chargée de les satisfaire tous, avec toujours des moyens limités, ou plus précisément insuffisants.

La fonction de production est une fonction professionnelle. Elle peut être remplie par des enseignants qui se spécialisent en audio-visuel ou des spécialistes audio-visuels qui se spécialisent dans la communication de type pédagogique. Parfois on conteste à un centre audio-visuel ce rôle. Pourtant, il n'est pas donné à tous les utilisateurs de ces services de connaître des langages audio-visuels et d'être capables de traduire en sons et en images leurs messages. On ne peut concevoir un centre de calcul sans informaticiens, analystes et programmeurs. De plus en plus, on ne peut imaginer de bibliothèque sans documentalistes et encore moins sans spécialistes du catalogage et de l'information en général.

L'audio-visualiste qui remplit cette fonction d'intervention ne peut se contenter de jouer un rôle passif d'exécutant. Il est, auprès du professeur, un conseiller en communication — pour ne pas dire — pédagogique, ce qui heurte certains enseignants. Il aide à formuler son message de façon à lui permettre d'établir une communication valable avec ses interlocuteurs, généralement les étudiants. En outre, le rôle de réalisateur est un rôle de créateur. Il ne faut surtout pas réveiller les vieilles querelles du fond et de

UN ROLE POLITIQUE



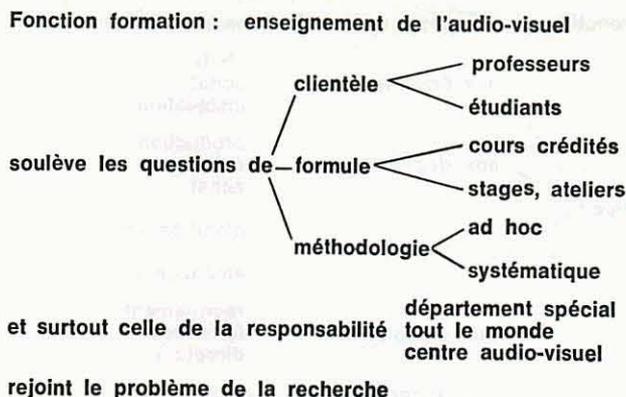
la forme, les exigences esthétiques par rapport aux contingences pédagogiques. Il n'en reste pas moins vrai cependant que le réalisateur imprègne le document de sa marque. C'est la raison pour laquelle les communicateurs professionnels qui choisissent d'œuvrer en milieu d'enseignement n'ont pas le droit de ne pas avoir de préoccupation pédagogique, et que les enseignants sont bien mal venus de leur contester ces préoccupations.

Plusieurs institutions se dotent maintenant de services pédagogiques composés de spécialistes de l'éducation qui ont comme fonction d'aider les professeurs dans leur démarche pédagogique. Parfois pour ces spécialistes, dont certains aiment se présenter comme des *technologues* de l'enseignement, l'audio-visuel constitue une technique d'enseignement au même titre que l'enseignement programmé ou les méthodes actives. Il importe que les *audiovisualistes* qui pensent avant tout en terme de communication et les *technologues* qui pensent en terme de pédagogie œuvrent ensemble. La mise au point de systèmes pédagogiques peut, peut-être, leur permettre de se rencontrer dans le cadre d'actions concrètes. Sinon l'on risque fort de les retrouver sous peu en conflit. Déjà la communication entre les spécialistes de la technologie éducative et ceux de la communication audio-visuelle semblerait parfois difficile. Si tel était le cas, on vivrait alors une situation paradoxale : autrefois le professeur d'université n'était pas du tout encouragé dans sa démarche pédagogique, seule sa recherche disciplinaire comptait. Maintenant que l'institution d'enseignement supérieur se penche sur son enseignement, il serait absurde que ce pauvre professeur se trouve pris entre des spécialistes qui se disputeraient sur son dos.

La direction d'un centre audio-visuel ou de n'importe quelle structure chargée d'une responsabilité par rapport à l'audio-visuel a un double rôle politique à jouer. Un rôle vertical qui consiste dans la gestion et le développement du service lui-même au moyen de décisions qui engagent l'institution, que ce soit par rapport aux équipements, dont le choix, l'achat et l'installation ont des répercussions pédagogiques certaines, aux documents dont la production originale et la diffusion aussi bien que l'emprunt et l'achat de ceux qui sont produits à l'extérieur constituent un fonds de collection déterminant, par rapport aussi aux locaux dont la planification et l'aménagement marqueront pour longtemps le développement de l'audio-visuel dans cette institution et aussi par rapport aux personnes dont le recrutement, la formation et la direction orienteront dans un sens donné le système de communication audio-visuelle de cette même institution.

Un rôle politique horizontal est, ou devrait être aussi joué par le directeur du centre audio-visuel. Pour cela, il doit siéger au sein des grands corps universitaires aussi bien ceux de nature pédagogique que ceux à caractère administratif. Il doit aider à la planification des nouveaux programmes pour que l'on puisse tenir compte d'un renouveau pédagogique. Il doit participer à la planification des nouveaux locaux et contribuer à l'élaboration de systèmes cohérents de communication interne au sein de l'institution, car le centre audio-visuel contribue aussi à la circulation de l'information autre que pédagogique au sein de l'université. Il intervient également dans les décisions ayant trait à l'enseignement de l'audio-visuel et à la recherche dans ce domaine. En outre, c'est le directeur du Centre ou de l'infrastructure audio-visuelle qui peut re-

UN ROLE PEDAGOGIQUE



présenter son institution auprès des grands organismes de productions externes (Radio-Canada, l'ORTF, Radio-Québec, l'OFRATEM). Il assure les échanges avec les autres institutions dans son domaine. De par sa connaissance de ce qui se passe ailleurs et de par sa participation aux activités nationales et internationales, il assure un rôle dynamique et un rayonnement à son Centre et par voie de conséquence à l'institution qui l'abrite.

Qui dans l'institution doit être chargé de l'enseignement de l'audio-visuel ? Si le centre audio-visuel est conçu comme un service commun, peut-il en avoir la responsabilité ? S'il est conçu comme un département ou une UER chargé de cette responsabilité, pourra-t-il remplir adéquatement les fonctions d'un service commun ? Épineux problèmes qui seraient plus faciles à trancher si on faisait un certain nombre de distinctions préliminaires (et oui encore une fois !). De quel enseignement s'agit-il ? Si on se réfère à des stages ou des ateliers destinés aux professeurs ou aux étudiants hors de leurs cours réguliers, ne serait-ce pas là une fonction de service, donc un rôle que pourrait jouer un centre audio-visuel dynamique chargé de faciliter le recours à l'audio-visuel aux personnes qui composent l'institution. Dans le cas où le centre comporte du personnel professionnel (enseignants ou spécialistes), une des attributions de ces *audiovisualistes*, outre le conseil et la réalisation, pourrait être fort bien ce rôle de formation qu'on qualifie volontiers d'animation pour éviter de le confondre avec l'enseignement proprement dit. Car, dans une institution universitaire, lorsque l'on parle d'enseignement, on se réfère à des cours crédités en bonne et due forme, c'est-à-dire, des cours inscrits au programme d'un étudiant et qui se comptabilisent en crédits ou en unités de valeurs. Ces cours ont des normes rigides, aussi

hésite-t-on à les confier à des structures qui ne seraient pas parfaitement orthodoxes par rapport au monde académique, et on craint qu'ils risquent d'être dispensés par des spécialistes ne faisant pas partie du corps enseignant. Doit-on laisser chaque UER ou département (qu'il soit de sciences de l'éducation, de lettres ou de sociologie) organiser les cours en audio-visuel dont il a besoin ? Doit-on plutôt en confier la responsabilité à un département donné ? Et s'il n'y a pas de département constitué spécifiquement pour cet enseignement, auquel doit-on en confier la responsabilité ?

Les décisions dépendront, ou devraient dépendre, d'une conception définie de l'audio-visuel. Deux écoles s'affrontent. L'une conçoit l'audio-visuel comme un système de communication et préconise un enseignement de base systématique et commun pour les étudiants qui en ressentent le besoin, quelle que soit leur discipline; c'est alors la communication qui forme la démarche commune à ces cours. L'autre considère l'audio-visuel comme un ensemble de techniques utilisables dans telle ou telle discipline, depuis la pédagogie jusqu'à l'anthropologie et préconise des enseignements ad hoc. Selon que l'on accepte la première thèse, on ressentira le besoin de confier l'enseignement de base à une structure unique, que ce soit le centre ou un département apparenté, tandis que si on accepte la seconde, on laissera se multiplier anarchiquement les cours de base, quitte à confier au service commun la responsabilité de fournir les services techniques requis par ces enseignements. Ce qui ne sera pas chose facile étant donné l'absence de démarche pédagogique.

Cependant, si l'on désire que le centre audio-visuel soit une structure dynamique, il doit être mêlé de près à l'enseignement tout comme à la

recherche en audio-visuel. De même si l'on veut que l'enseignement soit concret et colle à la réalité des besoins, il importe qu'il se fasse en liaison étroite avec les personnes du service commun qui, plus que toute autre, vivent les problèmes de communication audio-visuelle et sont habituées à les résoudre, peut-être pas en théorie, mais dans le cadre d'une réalité concrète et quotidienne, ce qui n'est sûrement pas à négliger.

Ce que je pense de tout cela

Jusqu'à maintenant, j'ai tenté de ne pas dire ce que je pense, je vous ai proposé une méthodologie, un système d'analyse. Je me suis retenu de donner des recettes, de montrer des exemples précis, de faire l'inventaire de solutions existantes. En conclusion, avant que vous ne commenciez votre propre synthèse, je vais vous confier une réflexion personnelle qui, elle aussi, découle de mon expérience concrète. Pourtant cette réflexion sera théorique, elle n'a pas été confrontée ni à une expérimentation personnelle, ni même à une recherche qui m'aurait appris ce qui se passe ailleurs, notamment aux États-Unis où certaines institutions d'enseignement supérieur nous précèdent... parfois avec bonheur.

Ce que je pense, c'est que la création d'un centre audio-visuel est tout au plus une étape, une étape qu'il faut savoir franchir le plus rapidement possible, une étape que l'on devrait même pouvoir sauter dans les institutions neuves ou vierges...

Ce que je pense, c'est que l'on doit concevoir un système de communication qui serait le noyau central d'une institution d'enseignement. Ce qui signifie que le centre audio-visuel devrait se fusionner avec les bibliothèques, le centre de calcul, le service pédagogique, dans un centre qui intégrerait en outre toutes les autres fonc-

tions liées à la circulation de l'information et réparties dans différents services verticaux et parallèles.

Ce que je pense est sans doute le sujet d'un autre article. Pourtant, il suffirait pour l'écrire d'appliquer la méthodologie que je propose, et de remplacer le mot audio-visuel par la notion d'audio-scripto-visuel qui recouvre l'ensemble des moyens de communication. Il suffirait d'élargir l'extension de chacune des composantes du système de communication. Ainsi *les personnes* comprendraient non seulement les *audio-visualistes* mais aussi les *technologues* de l'éducation, les documentalistes, les informaticiens, les bibliothécaires et non seulement les électroniciens et les photographes, mais aussi les typographes et les imprimeurs. *Les documents* incluraient non seulement les œuvres audio, visuelles et audio-visuelles, mais aussi les productions scripto et scripto-visuelles, qu'elles soient imprimées sur papier ou reproduites sur films. *Les équipements* audio-visuels seraient complétés par ceux de la reprographie et les locaux constitueraient un véritable centre de *ressources multi-média*. Il suffirait de revoir chacun des rôles dévolus à la fonction audio-visuelle, de les redéfinir plus largement. Le centre de la communication (*Media Centre* disent les Américains) offrirait à l'ensemble des membres de la communauté universitaire des services techniques et professionnels, pédagogiques et politiques.

Ce que je pense est simple en théorie mais complexe en pratique. Cela exige un changement d'attitude qui pourtant s'inscrit dans le mouvement général que voudraient voir se dessiner les auteurs du rapport de l'UNESCO qui préconisent une Cité éducative. La fonction d'enseignement serait alors remise en question et le rôle des enseignants redéfini. Le centre de communication permettrait peut-être à tous de jouer un rôle dans la nouvelle éducation qui consisterait à *apprendre à être* ●